Critères de constitution des entrées à partir d'un corpus historique

Le cas des dictionnaires historiques anglais, arabe et français

Sami Mabrak

Docteur en Lexicologie et Terminologie, Université Lumière Lyon 2,
équipe de recherche CRTT (sami.mabrak@gmail.com)

Résumé : Le thème de l'article s'inscrit dans le deuxième axe du programme du colloque, c'est-à-dire, *les approches d'extractions terminologiques et d'unités lexicales spécialisées*. L'article se penchera plus spécifiquement sur les approches d'extractions d'unités lexicales dans une perspective lexicographique. Le sujet de notre article relève du domaine de la lexicographie et plus précisément de la lexicographie contemporaine. *Nous* abordons l'une des questions qui concerne la construction de la macrostructure d'un type particulier des dictionnaires, à savoir : le dictionnaire historique. Notre objectif est d'analyser les critères à partir desquels les entrées de ce type de dictionnaires sont constituées. Pour ce faire, nous adoptons une approche analytique et comparative. Quant au corpus de notre étude, nous l'avons constitué à partir de deux dictionnaires historiques déjà compilés et publiés, à savoir : le *Dictionnaire historique de la langue française* et le Dictionnaire historique de la langue anglaise. Les résultats de cette étude nous permettront de mener une réflexion sur les critères de constitution des entrées du *Dictionnaire historique de la langue arabe*.

Mots-clés : dictionnaire historique, *Dictionnaire historique de la langue française*, *Robert Historique*, *Dictionnaire historique de la langue anglaise*, *Oxford English Dictionary*, *Dictionnaire historique de la langue arabe*, unité lexicale, entrée principale, entrée secondaire, macrostructure, corpus historique.

1 Introduction

Après avoir été longtemps considéré comme un ouvrage ordinaire et un produit textuel final, le dictionnaire est depuis le milieu du XX^{e} siècle un objet d'étude et de recherche. En France par exemple, c'est dans la période allant de 1950 à 1965 que la lexicographie en tant que spécialité scientifique qui étudie le dictionnaire comme objet de recherche, est devenue un domaine linguistique indépendant (Quemada, 2016). Dans le même

contexte, Robert Dudoc (2002) précise qu'il a fallu attendre 1955 pour que le terme lexicographe[1] entre dans la terminologie de la lexicographie.

La compilation des dictionnaires[2] est l'une des questions centrales ayant fait l'objet de nombreux travaux de recherches lexicographiques. D'un point de vue méthodologique, ils se répartissent selon deux axes. Le premier axe s'articule autour de l'élaboration et de l'analyse du corpus. Cet axe entretient un rapport avec des questions étudiées dans le domaine de la linguistique de corpus[3]. Le deuxième axe se focalise sur la constitution de la macrostructure[4] et de la rédaction de la microstructure[5], qui forment ensemble la dictionnairique[6].

Il nous semble essentiel de commencer notre article en définissant les deux termes principaux de notre étude, à savoir : le dictionnaire historique et l'entrée.

2 Qu'est-ce qu'un dictionnaire historique ?

En nous appuyant sur les travaux des linguistes et des lexicographes issus de notre bibliographie, qui partagent dans l'ensemble la même conception du dictionnaire historique, nous définirons le dictionnaire historique en suivant cinq aspects. En fait, les quatre premiers aspects permettent de distinguer les dictionnaires historiques par rapport aux autres types de dictionnaires, à savoir les dictionnaires de langue générale, les encyclopédies, les thesaurus et les dictionnaires étymologiques[7]. Le cinquième aspect permet d'observer la spécificité des dictionnaires historiques.

2.1 Dictionnaires historiques et dictionnaires de langue générale

La principale différence entre les dictionnaires historiques et les dictionnaires de langue générale réside dans le fait que ces derniers s'intéressent uniquement à la langue générale. Ils la définissent le plus souvent à partir d'un corpus contemporain. Or, les dictionnaires historiques s'intéressent à la langue comme un objet qui vit et qui évolue dans le temps et dans l'espace. C'est la raison pour laquelle les dictionnaires

1. Pour Dumas (1974, p. 130), le lexicographe « *repère les mots, les recense, étudie les contextes qui les entourent, essaye de les débrouiller et de comprendre les relations que symbolisent ces contextes, compare enfin toutes les relations ainsi identifiées pour essayer de trouver le dénominateur commun qui les satisfasse toutes, c'est-à-dire la notion commune, l'idée commune que les auteurs de ces contextes ont dû associer à chaque mot* ».

2. Nous admettons dans notre travail que le processus de la compilation des dictionnaires, quel que soit le type, est relativement identique du point de vue méthodologique. C'est-à-dire, à partir d'un corpus, le lexicographe extrait les entrées de son dictionnaire ainsi que leurs définitions.

3. La linguistique de corpus est une discipline dont l'objectif est d'étudier la langue en contexte à partir d'un ensemble de textes (corpus). Cette discipline s'est développée dans les années 1980 grâce à la généralisation de l'utilisation des ordinateurs personnels (*cf.* pour le français, l'ouvrage référence de Habert *et al.* 1997, Garric et Longhi 2009 et Williams 2002).

4. La *macrostructure* désigne dans notre travail la constitution et la mise en ordre des entrées.

5. La *microstructure* désigne dans notre travail la rédaction et la mise en ordre de la définition lexicographique.

6. Le terme *dictionnairique* est utilisé pour la première fois par Bernard Quemada en 1987. La dictionnairique, selon Pruvost (2006, p. 10), désigne « *tout ce qui est lié aux aspects concrets de la fabrication, de la présentation des dictionnaires, pour un public donné, avec tous les impératifs commerciaux qui s'imposent pour plaire au public* ».

7. Nous précisons qu'il ne s'agit pas ici d'une étude approfondie sur la comparaison entre les dictionnaires historiques et les autres types de dictionnaires. Nous nous contentons ici en fait de donner uniquement les éléments essentiels permettant à la fois de proposer une définition du dictionnaire historique et de délimiter ses frontières par rapport aux autres types de dictionnaires.

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454

historiques définissent la langue à partir d'un corpus historique. Par ailleurs, les dictionnaires de langue générale fournissent des informations souvent concentrées sur l'usage de la langue en mettant en avant les éléments concernant la syntaxe, la conjugaison, la grammaire, par exemple. Or, les dictionnaires historiques constituent une source permettant de revenir sur l'origine des mots et de poursuivre leur évolution sémantique et morphologique depuis leur première attestation.

2.2 Dictionnaires historiques et encyclopédies

La différence notable entre les dictionnaires historiques et les encyclopédies réside dans la nature des informations fournies. En effet, les encyclopédies sont compilées pour organiser les connaissances et les rendre facilement accessibles au public, pour servir généralement de référence d'éducation, d'information ou de culture. Or, les dictionnaires historiques se contentent de fournir uniquement des informations d'ordre historique sur l'utilisation et l'évolution des mots de la langue. Nous pouvons dire que les dictionnaires encyclopédiques constituent un rapprochement entre les dictionnaires de langue générale et les encyclopédies.

2.3 Dictionnaires historiques et thesaurus

Bien que les dictionnaires historiques et les thesaurus partagent une perspective historique commune, ils possèdent deux objectifs totalement différents. En fait, les dictionnaires historiques s'intéressent à la langue d'abord comme un ensemble d'unités lexicales portant des significations incarnées par l'usage. Or, pour les thesaurus, la langue est un système sémantique formé à partir d'unités sémantiques exprimées par le biais d'un système lexical. Par conséquent, les dictionnaires historiques s'intéressent d'abord à la description de l'évolution morphologique de la langue et à déterminer ensuite comment cette évolution morphologique a entrainé une évolution sémantique parallèle dans l'usage des mots. En revanche, l'objectif principal des thesaurus est d'organiser les mots selon leurs sens et de les rassembler en fonction de leur appartenance à des champs sémantiques.

2.4 Dictionnaires historiques et dictionnaires étymologiques

Deux éléments essentiels différencient les dictionnaires historiques des dictionnaires étymologiques. Ces derniers, en adoptant une méthode anti-chronologique, ont pour objectif d'établir l'origine des mots à partir de leur morphologie et de leur signification dans le présent. Cet objectif amène le plus souvent les lexicographes à faire un travail de comparaison entre les langues. En revanche, l'étymologie des mots est l'une des informations censée être fournie par les dictionnaires historiques. En fait, ces derniers, en adoptant une méthode chronologique, fournissent des informations sur l'origine étymologique des mots avant même de les définir et de suivre leurs évolutions morphologiques et sémantiques.

2.5 Pour une définition du dictionnaire historique

Les éléments de différence entre les dictionnaires historiques et les autres types de dictionnaires présentés ci-dessus nous permettent de définir le dictionnaire historique :

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*,
Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454

Le dictionnaire historique est un ouvrage dont l'objectif principal est de mettre en ordre, de définir et de poursuivre l'évolution morphologique et sémantique de la langue[8]. Pour ce faire, la compilation du dictionnaire historique se fait à partir d'un corpus historique dont le contexte est l'élément central du traitement de la langue. Le dictionnaire historique adopte un classement alphabétique ou étymologique pour rendre son contenu facilement accessible. Il vise par conséquent un public large et varié en fonction de ses besoins et de ses compétences. Finalement, le dictionnaire historique constitue un ouvrage de référence permettant de conserver la mémoire d'une langue mais aussi l'histoire d'une communauté linguistique.

3 De l'unité lexicale vers l'entrée

L'entrée est l'un des éléments qui constitue la macrostructure de tout dictionnaire. L'entrée, par définition, est le premier élément de base à partir duquel le lexicographe commence la compilation de son dictionnaire. Dans le même temps, d'un point de vue pratique, la constitution des entrées représente symboliquement la fin de la construction de la macrostructure et le début de l'élaboration de la microstructure.

L'entrée est une unité lexicale autonome (Rey-Debove, 1997, p. 91) susceptible de porter un ou plusieurs sens et usages selon le contexte (Béjoint, 2005, p. 14). C'est dans cette perspective que Dotoli (2012, a, p. 78) définit l'entrée en tant qu'unité de sens qui, selon Rey-Debove (1969, p. 188), a une fonction centrale dans les dictionnaires de langue ; il s'agit d'organiser les sens et les usages des mots et de les rendre accessibles suivant un schéma de classement donné. C'est cette fonction d'organisation des sens et des usages qui permet aux lecteurs, selon Niklas-Salminen (2009), d'aller de l'inconnu vers le connu. En comparant la notion de mot dans la langue générale par rapport à la notion d'entrée dans les dictionnaires, nous proposons l'analyse suivante :

La notion de mot dans la langue générale et la notion d'entrée dans les dictionnaires partagent un élément conceptuel commun. En fait, les mots et les entrées sont formés à partir d'une mise en relation entre une forme graphique et une valeur sémantique et référentielle. En revanche, la notion du rapport entre les mots et leur sens est différente par rapport à la notion du rapport entre les entrées et leur définition lexicographique. Dans le système lexical général, les mots sont formés à partir d'une mise en *relation arbitraire* entre un signifiant, qui peut être phonique ou graphique, et un signifié. Quant à l'entrée, cette dernière est constituée à partir d'un *rapport motivé* entre sa forme graphique et sa définition lexicographique.

Cela permet de dire que la notion de mot en tant que *rapport arbitraire* entre un signifiant et un signifié précède la notion d'entrée en tant que *rapport motivé* entre une unité lexicale et sa définition lexicographique. En effet, le rapport motivé entre l'entrée et sa définition lexicographique s'explique par le fait que cette dernière est élaborée à partir d'un contexte réel, prédéterminé et précis. C'est la raison pour laquelle le lexicographe constitue et définit les entrées à partir d'un corpus. Nous résumons dans la figure ci-dessous notre analyse de la fonction et de la notion d'entrée

8. En tant que système lexical qui vit et évolue dans le temps et dans l'espace.

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454

dans le système lexicographique spécifique par rapport à la fonction et à la notion de mot dans le système linguistique complexe.

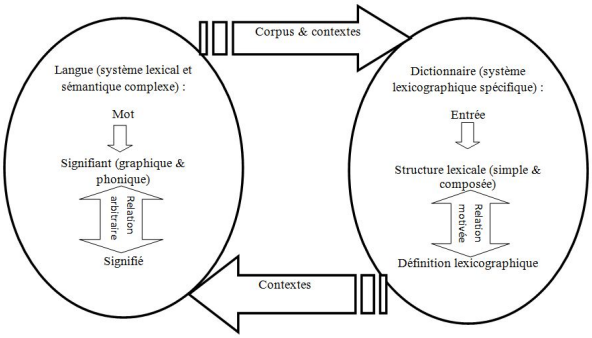


FIGURE 1: Rapport réciproque entre la langue (système lexical et sémantique complexe) et le dictionnaire (système lexicographique spécifique)

3.1 L'entrée en tant qu'unité lexicale autonome

L'entrée est un outil qui assure le passage de la langue (lexique et discours) vers le dictionnaire (entrées et définitions lexicographiques). Ce passage de la langue vers le dictionnaire explique en vérité l'une des fonctions de ce dernier dans le sens où il définit les mots de la langue à partir d'un *contexte réel et prédéterminé*. Nous pouvons dire que l'entrée assure de la même façon le passage du dictionnaire vers la langue dans la mesure où elle permet de *préciser et de définir* le sens des mots de la langue utilisée dans un discours donné.

La dimension linguistique de la notion d'entrée se résume à ce double passage de la langue vers le dictionnaire et du dictionnaire vers la langue. De fait, c'est à partir des mots utilisés dans un contexte réel et prédéterminé [9] que le lexicographe constitue les entrées et élabore leurs définitions. Dans un même temps, c'est à partir des entrées du dictionnaire et de leurs définitions lexicographiques que les mots du discours prennent sens.

Notre analyse de la dimension linguistique de la notion d'entrée ne devrait pas être comprise ou perçue comme un questionnement sur la formation des mots de la langue par rapport à la constitution des entrées du dictionnaire. Nous considérerons donc, d'une part, que la formation des mots dans la langue précède du point de vue chronologique la constitution des entrées du dictionnaire et, d'autre part, que le dictionnaire contribue à la continuité, à la compréhension et à l'usage de cette même langue. Nous avançons cette analyse dans la mesure où elle a un rapport direct avec la valeur ultime des dictionnaires historiques qui ont pour objectif de nous renseigner sur la langue depuis ses premiers usages.

9. Dans le cas des dictionnaires historiques, les entrées ainsi que leurs définitions lexicographiques sont constituées et élaborées à partir d'un corpus historique.

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454

3.2 L'entrée en tant qu'unité lexicale d'organisation de sens

La dimension linguistique de la notion d'entrée concerne son *aspect externe*, c'est-à-dire, sa fonction dans le rapport qui relie la langue au dictionnaire. Or, la dimension lexicographique concerne plus précisément son *aspect interne*, c'est-à-dire, sa fonction dans le dictionnaire. Effectivement, c'est autour d'une entrée que tout le contenu du dictionnaire (définitions, exemples, citations, par exemple) est organisé. C'est l'organisation des mots ainsi que leurs définitions qui permettent de distinguer entre les différents types de dictionnaires : dictionnaires monolingues ou dictionnaires multilingues, par exemple.

Par ailleurs, la dimension lexicographique d'une entrée en tant qu'unité lexicale permet de différencier le dictionnaire du thesaurus. Dans les dictionnaires, le lexicographe constitue l'entrée en cherchant d'abord le signifiant et ensuite le signifié. En revanche, dans les thesaurus, le lexicographe constitue l'entrée en s'intéressant d'abord au signifié et ensuite au signifiant. En fait, dans les dictionnaires, l'entrée est traitée tout d'abord comme une forme graphique avant qu'elle ne soit définie par la suite en tant qu'unité de sens. Dans le cas des thesaurus, l'entrée est une unité de sens avant qu'elle devienne une unité lexicale.

3.3 L'entrée en tant que passage de l'inconnu vers le connu

La dimension sociolinguistique de la notion d'entrée concerne la manière dont les lecteurs utilisent le dictionnaire. L'entrée constitue pour les lecteurs un *passage obligé* pour aller de l'inconnu (mot cherché) vers le connu (définition lexicographique). C'est dans cette perspective que Hamzé (2011, p. 1) précise que la valeur d'un dictionnaire, par rapport à tout autre ouvrage, n'est pas simplement dans son contenu (entrées et leurs définitions), mais aussi dans la façon d'accéder à ce contenu, d'une façon simple, efficace et rapide. C'est cela d'ailleurs qui distingue le dictionnaire des autres ouvrages qui se lisent de façon linéaire.

4 Constitution des entrées des dictionnaires

La constitution des entrées représente une sortie symbolique du système linguistique complexe vers un système lexicographique encore plus complexe. C'est-à-dire qu'à partir d'un lexique complexe, sur les plans morphologique, sémantique et syntaxique d'une langue donnée, le lexicographe extrait une liste d'entrées classées selon un ordre particulier pour reconstituer un autre système lexicographique complexe : la macrostructure. C'est dans la rédaction des définitions des entrées que le lexicographe sera amené à confronter encore une fois la complexité de la langue en tant que lexique et discours : la microstructure.

Cette sortie et ce retour symboliques de la langue vers elle-même ne sont pas spécifiques à la lexicographie. Toutes les disciplines linguistiques ont recours au métalangage (*cf.* Auroux 1979 et Rey-Debove 1997). Dans le domaine de la traduction, selon la théorie interprétative exposée par Seleskovitch et Lederer (2014) dans leur livre *Interpréter pour traduire*, le traducteur réécrit le texte dans sa langue de départ avant de le traduire dans la langue cible. Ce processus linguistique qui sépare le mot

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454

(signifiant) de son sens (signifié) mais aussi le contenu (idée) de son contenant (discours) correspond au processus linguistique du lexicographe dont la mission est de définir la langue, par la langue elle-même[10].

Dans le domaine de la lexicographie, la constitution des entrées est l'un des critères pris en compte dans l'élaboration d'une typologie des dictionnaires. Effectivement, ce sont les entrées principales qui permettent, par exemple, de différencier un dictionnaire de langue générale et d'un dictionnaire de langue de spécialité. Théoriquement, nous pourrons dire que les entrées des dictionnaires de langue générale sont constituées à partir des mots appartenant à la même langue générale. En revanche, les entrées des dictionnaires de spécialité sont élaborées à partir de termes techniques. Par ailleurs, il importe de souligner que le débat autour de l'élaboration des entrées d'un dictionnaire de langue générale et d'un dictionnaire de langue de spécialité est loin d'être tranché. À ce sujet, Hamzé (2012, p. 25) propose une analyse permettant au lexicographe de décider d'inclure ou non un terme technique parmi les entrées d'un dictionnaire de langue générale ; il s'agit d'une analyse qui se base essentiellement sur la présence des termes techniques dans le corpus de langue générale.

C'est dans cette optique que nous nous intéresserons dans la partie suivante à analyser les méthodes adoptées par deux dictionnaires historiques dans la constitution de leurs entrées. Pour ce faire, nous formulons la question suivante : Quels sont les critères pris en compte dans la constitution des entrées dans les dictionnaires historiques ?

5 Critères de constitution des entrées des dictionnaires historiques

En nous basant sur l'étude de notre corpus, nous avons pu identifier trois critères principaux, pris en compte dans la constitution des entrées du RH (Robert Historique ; Dictionnaire historique de la langue française) et de l'OED (Oxford English Dictionary ; Dictionnaire historique de la langue anglaise), à savoir : un critère diachronique, un critère orthographique et un critère étymologique.

Notre étude aura deux objectifs essentiels. Premièrement, elle analysera comment ces trois critères sont appliqués dans la constitution des entrées principales et secondaires des deux dictionnaires historiques que sont le RH et l'OED. Deuxièmement, elle nous permettra d'observer comment ces trois critères peuvent être appliqués dans la constitution des entrées du DHLA (Dictionnaire Historique de la Langue Arabe), qui est, nous le rappelons, un projet en cours de réalisation.

5.1 Le critère diachronique

Les trois dictionnaires historiques étudiés adoptent un critère diachronique, mais selon trois approches différentes, ce qui a pour effet d'impacter directement le choix des mots qui vont servir d'entrées : critère diachronique ouvert, critère diachronique limité, critère diachronique ouvert et limité.

10. Ce processus à la fois linguistique et lexicographique est spécifique aux dictionnaires monolingues. En effet, dans le cas des dictionnaires bilingues ou plurilingues, le lexicographe définit les mots de la langue A par des mots de la langue B, et vice versa.

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454

5.2 Le critère diachronique ouvert

La constitution des entrées de l'OED se fait selon un *critère diachronique ouvert*. Dans l'OED, l'ensemble des mots de la langue anglaise générale attestés au moins une fois dans le corpus vont servir d'entrées. Comme indiqué dans la préface de l'OED, si la période à laquelle s'intéresse ce dernier remonte jusqu'au VIII^{e} siècle, c'est parce qu'il n'y pas de corpus anglais écrit dont la date soit antérieure. C'est en ce sens que nous parlons dans notre travail d'un *critère diachronique ouvert*. C'est-à-dire que le corpus de l'OED est constitué à partir de tout texte anglais, quelle que soit la date sa publication.

Le critère diachronique ouvert concerne non seulement la constitution des entrées, mais également le recensement et le traitement de tous les sens et de tous usages du lexique de la langue anglaise à cette période.

5.2.1 Le critère diachronique limité

Le RH adopte un critère diachronique limité [11], mais dans une perspective spécifique. Le premier paragraphe de la préface signée par Alain Rey, citée ci-après, précise la dimension diachronique du lexique français traité dans le RH :

> « *L'objet du Robert historique est le vocabulaire du français moderne. On n'y a envisagé les mots disparus que lorsqu'ils éclairaient la suite vivante de l'évolution. L'ancien français est en partie pour nous une langue étrangère : on l'évoque ici en tant que passage obligé vers notre usage d'aujourd'hui, en tant que garant de continuité, en tant que médiateur. De même, la description des mots latins, grecs et, pour les emprunts modernes, des autres sources (italien, espagnol, arabe, anglais, etc.) est, elle aussi, orientée vers leurs effets sur le français moderne. Cependant, dans une telle perspective, l'analyse est ici détaillée suffisamment et la remontée dans le temps » peut affecter des origines très lointaines, indoeuropéennes, sémitiques, voire exotiques, depuis les emprunts amérindiens qui atteignent l'Europe à la Renaissance* » (Alain Rey, préface du RH, p. 7).

Les propos d'Alain Rey permettent de comprendre que le RH s'intéresse particulièrement au lexique français moderne. Cela veut dire explicitement que les entrées principales sont constituées *essentiellement* et *exclusivement* à partir du lexique français utilisé à notre époque contemporaine. Or, déterminer et délimiter le lexique français moderne du reste du lexique français semblerait une tâche très importante et délicate dans le même temps, aussi bien pour les lexicographes que pour les lecteurs. Si pour les lexicographes cette tâche est difficile mais réalisable, elle est beaucoup plus difficile pour les lecteurs qui doivent distinguer au préalable le lexique français moderne du lexique français ancien.

Par voie de conséquence, la tâche qui consiste à distinguer le lexique français moderne du lexique français ancien devient une tâche plus compliquée, car le RH fait appel aux

11. Le terme « limité » signifie que la période durant laquelle le corpus servant pour former les entrées est borné dans le temps par des dates précises. Nous utilisons le terme « limité » comme antonyme du terme « ouvert ».

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454

mots français anciens lorsque ceux-ci sont indispensables à la définition du vocabulaire français moderne, ce qui sous-entend qu'il est tout à fait possible de trouver des entrées, constituées à partir du lexique français ancien.

Par conséquent, les lecteurs sont censés non seulement savoir délimiter le lexique français moderne du lexique français ancien, mais ils doivent également savoir au préalable que telle ou telle unité lexicale appartenant au lexique français ancien se trouve dans le RH car elle fournit des informations indispensables à la définition des unités lexicales appartenant au lexique français moderne.

En appliquant un critère diachronique limité, le RH ne définit pas l'adverbe « neutralement » [12] comme entrée secondaire sous l'entrée « neutre » car l'adverbe « neutralement » ne fait pas partie du vocabulaire français moderne, comme l'indique le site Web du CNRTL (Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales).

Le verbe « acenser » et le verbe « accenser » [13] ne figurent pas dans le RH. Selon le critère diachronique, le verbe « acenser » ne fait pas partie du vocabulaire français moderne. Cela s'explique aussi par le fait que ce verbe ne figure pas non plus dans le *Petit Robert*. Or, selon le corpus du CNRTL, ce verbe a été attesté en 1956. Cela rend bien évidemment difficile, encore une fois, de préciser la signification du point de vue chronologique de l'expression « *vocabulaire français moderne* ».

5.2.2 Le critère diachronique limité et ouvert

Le DHLA en tant que projet en cours de réalisation, adopte dans la constitution de ses entrées un critère diachronique, à la fois ouvert et limité. De fait, cinq phases ont été prévues pour compiler le DHLA. Chaque phase adopte un critère diachronique limité. Il faudrait attendre la fin de la compilation du DHLA pour dire que ce dernier adopte un critère diachronique ouvert, comme c'est le cas de l'OED. Effectivement, dans la première phase, par exemple, le DHLA ne s'intéresse qu'au lexique arabe pratiqué pendant sept siècles, c'est-à-dire, cinq siècles avant l'hégire et deux siècles après (du II^{e} siècle au IX^{e} siècle selon le calendrier grégorien).

Sur le plan lexical et selon un critère diachronique limité, les mots arabes attestés après le II^{e} siècle de l'hégire ne figureront pas dans le DHLA dans la première phase de sa compilation. C'est le cas du mot (" حاسبة " / « hâsibat ») [14] figurant dans le dictionnaire *Al-Munĝid fî al-luġa,* par exemple, mais qui ne figurera pas ni dans le *Kitâb Al-^{C}Ayn* ni dans le *Lisân Al-^{C}arab.* Cela s'explique par le fait que le mot ("حاسبة " / « hâsibat ») est attesté en langue arabe après le II^{e} siècle de l'hégire.

Sur le plan sémantique, le mot ("محسوبية " / « mahsûbiyat ») [15] figure en tant qu'entrée dans les trois dictionnaires de langue arabe générale : à savoir *Kitâb Al-*

12. FEW VII, 107a : *neuter* : I- "En restant neutre, en ne prenant pas parti" ; II- GRAMM. "Au genre neutre" » www.cnrtl.fr/definition/dmf/neutralement consulté le 09 juin 2019.

13. DR. COUTUMIER MÉDIÉV. Donner à cens, prendre à cens (une terre, une maison...), c.-à-d. moyennant une rente : - *S'accenser.*, Se donner à cens, se mettre au service d'une personne ou d'une famille contre une rente" (Romeuf t. 1, 1956) ; 2. *ADMIN., vx.* : - Joindre un bien d'administration rurale à un autre comme une dépendance. (Attesté uniquement ds *Ac. Compl.* 1842) ; - Réunir 2 cantons sous la même division. (Attesté uniquement ds *Ac. Compl.* 1842). » http ://www.cnrtl.fr/definition/acenser consulté le 09 juin 2019.

14. Calculatrice.

15. Favoritisme.

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454

^{C}Ayn, le *Lisân Al-^{C}arab* et *Al-Munĝid fî al-luġa*. Les trois dictionnaires proposent relativement la même définition de ce mot selon son sens général, c'est-à-dire le fait de compter. En revanche, le dictionnaire *Al-Munĝid fî al-luġa* définit ce mot même, en lui attribuant, cette fois-ci, un autre sens contemporain ; il parle alors de *comptabilité* en tant que service administratif. Il est à noter que le dictionnaire *Kitâb Al-^{C}Ayn* et le dictionnaire *Lisân Al-^{C}arab* n'incluent pas ce sens dans la définition du mot ("محسوبية " / « mahsûbiyat »).

Dans la première phase de compilation du DHLA, en appliquant un critère diachronique limité, la définition du mot ("محسوبية " / « mahsûbiyat ») ne comprendrait que les sens qui lui ont été attribués dans la période située avant le II^{e} siècle, c'est-à-dire, que la définition du ("محسوبية " / « mahsûbiyat ») en tant que service administratif ne figurera pas dans la définition que le DHLA donne de celui-ci.

Pour incorporer ce sens contemporain « le service administratif », il faudra attendre la finalisation de la compilation du DHLA, c'est-à-dire la cinquième phase. C'est une fois la cinquième phase finalisée que nous pourrons dire que le DHLA adopte un critère diachronique ouvert dans la constitution de ses entrées.

Il convient de conclure que l'application du critère diachronique concerne tout d'abord le traitement du corpus des dictionnaires historiques, puis la constitution de leurs entrées principales et secondaires, et enfin l'élaboration de la définition lexicographique de ces dernières. Nous parlons alors d'un corpus historique qui peut être constitué et traité selon un critère diachronique ouvert, selon un critère diachronique limité ou selon un critère diachronique limité et ouvert dans le même temps ; tout dépendra de la feuille de route de la compilation des dictionnaires historiques.

5.3 Le critère orthographique

Dans la présente section, nous nous pencherons sur l'analyse du critère orthographique. Notre attention sera focalisée bien évidemment sur les éléments communs mais aussi sur les éléments divergents entre les méthodes appliquées par les trois dictionnaires historiques de notre corpus dans la constitution des entrées selon un critère orthographique.

5.3.1 Constitution des entrées du RH selon un critère orthographique

Dans le cas des familles lexicales, le RH prend en compte également le critère orthographique, lorsqu'il constitue l'entrée principale. Le RH choisit l'unité lexicale dont l'orthographe est la plus ancienne, à condition qu'elle soit encore utilisée dans le vocabulaire français moderne. Pour démontrer l'application de ce critère, nous avons analysé les exemples commentés ci-après.

Le RH choisit le verbe « écrire » attesté en 1250 comme entrée principale à partir du moment où, premièrement il forme l'unité lexicale la plus ancienne du point de vue étymologique et deuxièmement, cette orthographe est celle qui est utilisée dans le vocabulaire français moderne. En effet, le RH précise que le verbe-entrée « écrire » possédait une autre orthographe plus ancienne étymologiquement « éscrire », attestée, quant à elle, en 1050, mais cette dernière n'est plus usitée aujourd'hui.

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*,
Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454

Le nom « certificat » attesté en 1380 est, selon le RH, l'entrée principale au sein de sa famille lexicale car son orthographe n'a pas évolué. En revanche, le verbe « certifier » attesté en 1690 est traité comme entrée secondaire sous l'entrée principale « certificat ». Sachant que le verbe « certifier » possédait une autre orthographe plus ancienne que le mot « certificat » du point de vue étymologique ; il s'agit de « certefier » attesté à une période située entre 1172 et 1174.

Quant au traitement des mots invariables, le RH prend en compte également le critère orthographique dans la constitution des entrées. Le RH adopte l'orthographe la plus récente en usage dans le vocabulaire français moderne.

AUTANT adv. est emprunté (XI^e-XII^e s.) à une forme altérée du latin populaire °al (ou ali) tantu, d'un °aliud tantum issu du latin classique alterum tantum (→ autre, tant), qui signifie « une autre fois autant, encore une fois ».

❑ Autant remplace l'ancien français altretant (1080) sous les formes écrites altant (v. 1170) puis autant (v. 1180), d'abord comme adjectif (XII^e-XIV^e s.), puis comme adverbe (v. 1180). ◆ De nombreux emplois apparaissent au XVI^e siècle : autant... autant, d'autant et d'autant que, loc. conj. (1532), pour autant que (mil. XVI^e s.), d'autant plus que (chez Montaigne), etc. Autant comme autant a signifié (1690) « en quantités égales » et s'est conservé jusqu'au XX^e s. dans l'usage familier pour « selon le cas, la circonstance ». En français régional du Centre et de l'Ouest, l'expression veut dire « énormément » ; on dit aussi (Allier) autant qu'autant. ◆ Autant s'emploie en français de Belgique à propos d'une quantité, d'une somme non précisée. Aimer* autant exprime le consentement.

FIGURE 2: RH – entrée « autant »

En observant le traitement de l'entrée « autant », nous avons remarqué que le RH précise que cette entrée était considérée d'abord comme un adjectif en 1170 et puis comme un adverbe en 1180. Nous avons constaté également que le RH présentait le mot-entrée « autant » selon sa catégorie grammaticale en usage aujourd'hui, c'est-à-dire, comme un adverbe. En termes d'analyse lexicographique, cela permet de dire par conséquent, que le RH prend non seulement en compte l'orthographe usitée dans le vocabulaire français moderne, mais prend aussi la catégorie grammaticale sous laquelle l'entrée est en usage de nos jours. Pour conclure, nous pouvons dire que le RH applique le critère orthographique et prend dans le même temps la catégorie grammaticale des mots servant d'entrées.

5.3.2 Constitution des entrées de l'OED selon un critère orthographique

L'OED constitue ses entrées selon un critère orthographique, mais adopte une démarche différente de celle du RH. En fait, le critère orthographique permet au RH de déterminer l'unité lexicale qui sert d'entrée principale. En revanche, dans l'OED, le critère orthographique sert à déterminer la forme graphique des mots selon laquelle ils servent d'entrées. Nous pouvons dire que le critère orthographique entretient un rapport avec les deux autres critères : diachronique et étymologique. Or, dans le cas de l'OED, les trois critères orthographique, diachronique et étymologique ne sont pas appliqués suivant la même démarche lexicographique complexe du RH. Cela s'explique par le fait que la macrostructure du RH est construite selon un principe à la fois alphabétique, étymologique et dérivationnel, alors que la macrostructure de l'OED est fondée, quant à elle, d'après un principe lexical et alphabétique.

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454

L'OED traite chaque entrée de façon indépendante. Ce traitement lexicographique consiste à déterminer l'orthographe contemporaine des mots anglais. Toujours dans le cas des mots anglais ayant connu un changement orthographique, l'OED choisit dès lors la forme orthographique en usage. Toujours à titre d'exemple, l'OED précise que le mot « commerce » et le mot « bird » s'écrivaient différemment alors qu'ils présentent une orthographe bien différente aujourd'hui. Le mot « commerce » avait été écrit au VII^{e} siècle avec un seul (M) : « comerce ». Quant au mot « bird », il présentait plusieurs orthographes anciennes : tout d'abord « brid » à une période allant du I^{er} au V^{e} siècle, puis « bridd » à une période allant du III^{e} au VI^{e} siècle, et « bryd » à une période allant du IV^{e} au VI^{e} siècle et pour finir « byrde » à une période qui va du V^{e} au VII^{e} siècle.

L'exemple de l'entrée « commerce » et l'exemple de l'entrée « bird » démontrent précisément comment les entrées principales dans l'OED sont constituées selon un critère orthographique qui ne prend en compte que l'orthographe contemporaine des mots anglais.

5.3.3 Constitution des entrées du DHLA selon un critère orthographique

Il convient de commencer cette section en précisant deux éléments essentiels permettant de comparer la morphologie arabe par rapport à celle du français et de l'anglais. Premièrement, les mots français et anglais sont formés à partir de la mise en ordre des consonnes et des voyelles. Elles sont juxtaposées les unes après les autres pour former précisément une unité lexicale porteuse d'un sens. En revanche, les mots de la langue arabe sont formés à partir de la mise en ordre de consonnes. Quant aux voyelles, elles sont des signes qui apparaissent en-dessus ou en-dessous des consonnes et dont la fonction est de permettre de lire correctement les mots. Deuxièmement, le lexique de la langue française et le lexique de la langue anglaise ont subi un changement orthographique important. Ce changement entraîne le plus souvent une modification au niveau graphique des mots sans qu'il y ait forcément un changement au niveau de leur sens. Ce phénomène linguistique, morphologique et sémantique, existe aussi dans la langue arabe. Par exemple, le mot "الرَّحْمَانِ" / « al-raḥmân »[16]) possède une autre orthographe, à savoir "الرحمن". Notons que les deux orthographes se prononcent exactement de la même façon. Bien évidemment, les deux orthographes sont porteuses du même sens[17].

Par ailleurs, il nous importe de préciser que la langue arabe présente une spécificité en termes de formation des mots à partir de leurs racines. En effet, à partir de la même racine, il est possible de former des mots « *binya* » qui sont chargés de différents sens. Par exemple, à partir de la racine "س ف ر", comme indiqué dans le tableau suivant, il est possible de former cinq mots qui sont vocalisés différemment, porteurs différents sens.

Le tableau 1 présente trois colonnes. La première colonne à droite liste les différents mots construits à partir de la racine "س ف ر". Nous donnons dans la deuxième

16. Le Très Miséricordieux.

17. Sur le plan morphologique, il est difficile de trancher la question si le "الرَّحْمَانِ" / « al-raḥmân ») est un mot arabe établi sur la racine (ر ح م) ou un mot arabisé. *cf.* Hamzé (1998, p. 72).

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454

colonne un exemple pour chacun de ces mots. Quant à la troisième colonne à gauche, elle sert à traduire en français le sens de chacun de ces mots.

TABLEAU 1 : Vocalisations possibles du mot : " سفر " [18]

Il a nettoyé la maison	سَفَرَ البيت	سَفَرَ
Le vent a dispersé les nuages	سَفَرَتْ الريح الغيم	
Il s'est coiffé	سَفَرَ شعره	
Voyage, voyages	سَفَر، أسفار	سَفْرٌ
Voyage, voyager	سَفَر، سافر	سَفَرَ
La lumière du jour		سَفْر
Un grand livre		سِفْر

Selon le tableau 1, nous observons que les mots construits à partir de la même racine " س ف ر " n'appartiennent ni à la même famille lexicale ni au même champ sémantique. Dans le DHLA, les mots sont traités et classés en tant qu'entrées en fonction de leurs orthographes. En appliquant un critère orthographique, les mots construits à partir de la même racine seront traités selon deux catégories.

La première catégorie comprend des mots ayant plusieurs variantes tels que : le mot "الـرّحـمـان" qui a une autre variation "الـرِّحِـمـن" [19] ; le mot "فـلـم" qui a une autre variation "فـيـلـم" [20] ; le mot "دِمـقـراطـيـة" qui a deux variations possibles "دِيـمـوقـراطـيـة" et "دِيـمـقـراطـيـة" [21].

Ces mots seront traités et classés en fonction de l'une des orthographes possibles tout en mentionnant bien évidemment les autres orthographes possibles dans la définition. Il serait nécessaire d'utiliser un système de renvois entre les différentes orthographes, notamment dans le cas où les variations orthographiques peuvent être classées alphabétiquement loin les unes des autres.

Quant à la deuxième catégorie, elle concerne les mots ayant été construits à partir de la même racine (voire les mots dans le tableau 1 plus haut). Tout d'abord, nous notons que ces mots sont classés sous la même racine. Deuxièmement, ces mêmes mots sont classés les uns après les autres en prenant en compte la vocalisation. Il est à rappeler qu'il n'existe pas dans la lexicographie arabe une démarche unique pour classer les mots selon leurs phonétiques.

5.4 Le critère étymologique

Les deux dictionnaires historiques, le RH et l'OED, constituent leurs entrées en adoptant un critère étymologique, selon deux perspectives différentes.

Dans le cas de l'OED, le critère étymologique permet simplement de lister tous les mots constituant le lexique anglais, à partir d'un corpus historique. Cela provient du fait que l'OED construit sa macrostructure uniquement à partir des entrées principales. En effet, tous les mots constituant le lexique anglais sont traités comme des entrées principales. Cela signifie que la macrostructure d'OED ne propose pas, bien évidemment, d'entrées secondaires, sauf dans le cas des mots composés, qui sont traités selon une approche spécifique. En revanche, le critère étymologique dans le cas

18. Selon le dictionnaire *Lisân al-ᶜarab*.
19. « al-raḥmân »), qui signifie le Très Miséricordieux.
20. « film », qui signifie filme.
21. « dîmuqrâṭiya ».

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*,
Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454

du RH permet, dans un premier temps, de distinguer les entrées qui appartiennent à des familles de mots des entrées qui sont des unités lexicales amorphes, non fléchies. Le critère étymologique permet aussi, dans un deuxième temps, de déterminer l'unité lexicale qui servira d'entrée principale au sein de sa famille lexicale.

En se basant sur le critère étymologique, le RH traite le verbe « inscrire » comme entrée principale, car il représente l'unité lexicale attestée la première au sein de sa famille lexicale. Les autres mots sont traités, par conséquent, comme entrées secondaires : « inscrit », « exinscrit », « non-inscrit », « inscription », « réinscrire », « réinscription », « inscripteur », « désinscrire », « désinscription ».

Toujours à titre d'exemple, le RH traite les mots « ciel », « jadis » et « spot » comme entrées principales sous lesquelles il ne classe aucune entrée secondaire. Du point de vue dérivationnel, ces mots n'entretiennent pas de rapport morphologique avec des mots constituant le vocabulaire français.

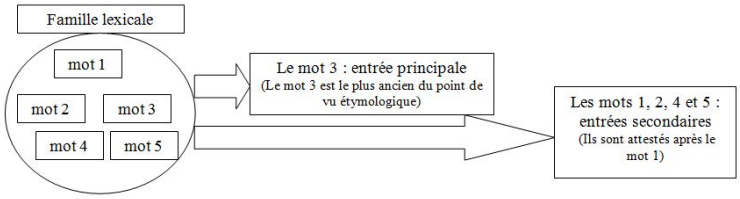


FIGURE 3: Constitution des entrées dans le RH selon un critère étymologique

Dans le cas de l'OED, le critère étymologique sert uniquement à recenser tous les mots du lexique anglais. Selon le dictionnaire étymologique de l'anglais [22], le verbe « know » est l'entrée principale sous laquelle les mots suivants sont classés en tant qu'entrées secondaires :

« know », « know-nothing », « know-how », « know-it-all », « knowing », « known », « knowlable », « well-known », « knowledge », « knew », « aknowledge », « beknow » et « unknowing ».

Par ailleurs, dans l'OED, l'ensemble des mots cités dans le paragraphe précédent sont traités comme des entrées principales et sont classés selon un ordre alphabétique et non pas en fonction de leur dérivation.

22. http://www.etymonline.com/index.php?allowed_in_frame=0&search=know consulté le 09 juin 2019.

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454

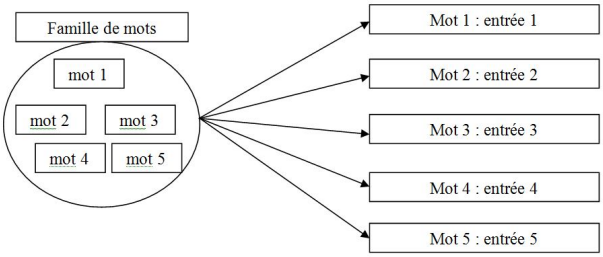


FIGURE 4: Constitution des entrées dans l'OED

Comme nous l'avons rappelé dans les sections précédentes, l'application des critères diachronique, orthographique et notamment le critère étymologique entretient un rapport direct avec la construction de la macrostructure des dictionnaires historiques. La méthode adoptée par le RH dans l'application du critère étymologique assure en effet la construction d'une macrostructure permettant de traiter les mots français comme des sous-ensembles dans le même endroit. En revanche, dans le cas de l'OED, sa macrostructure, suivant un critère orthographique, ne permet pas de traiter dans le même endroit les mots anglais selon leur appartenance à des familles lexicales.

5.4.1 Constitution des entrées dans le DHLA selon un critère étymologique

Le DHLA adopte également un critère étymologique pour la constitution des entrées. Contrairement au RH et à l'OED, l'objectif du critère étymologique dans la constitution des entrées du DHLA est de regrouper les mots de la langue arabe sous leurs racines, à partir desquelles ils sont dérivés. Autrement dit, dans le cas du DHLA, le lexicographe ne cherche pas l'unité lexicale la plus ancienne pour servir d'entrée principale comme c'est le cas dans le RH. L'entrée principale dans le DHLA est prédéterminée. Il s'agit de la racine. Cela suppose également que le lectorat du DHLA commence d'abord par chercher la racine, avant de trouver l'entrée. Pour illustrer cela, nous partirons de l'exemple ci-dessous.

Dans le DHLA, les entrées principales sont prédéterminées et constituées à partir des racines, telle que la racine "ج م ل ". Sous cette racine, le critère étymologique sert alors à regrouper tous les mots arabes attestés au moins une fois et qui ont pour racine "ج م ل ". À cet effet, nous ne citons ici que quatre mots : ("جُمَّلٌ" / « ĝamal »)[23] ("جُمَيِّل " / « ĝumayl » ")[24] ("جَمَال " / « ĝamâl »)[25] ("جُمَّل " / « ĝummal »)[26].

Précisons que le critère étymologique adopté dans le DHLA concerne l'aspect morphologique des mots et non pas leur aspect sémantique. Les mots arabes cités dans

23. Chameau. جُمَّلُ البَحر = les poissons de la mer.
24. Oiseau.
25. Beauté.
26. Voire *Kitâb al-*^{C}*Ayn* , la racine "ج م ل ".

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454

le paragraphe précédent sont construits à partir de la même racine "ج م ل" [27], mais ces derniers ne partagent pas forcément de rapport sémantique. Or, dans le cas des lexiques français et anglais, les mots ayant une origine étymologique commune appartiennent le plus souvent au même champ sémantique. Cela s'explique par le fait que le lexique arabe est construit directement à partir des racines, sachant que ces dernières sont simplement des consonnes qui ne portent pas de sens en elles-mêmes. En revanche, les mots de la langue française par exemple sont dérivés les uns des autres, ce qui peut permettre de comprendre les rapports sémantiques que partagent les mots appartenant à la même famille lexicale. La figure ci-dessous présente comment les entrées du DHLA sont constituées à partir d'un critère étymologique.

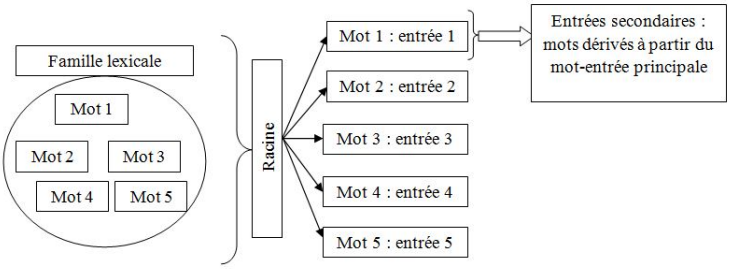


FIGURE 5: Constitution des entrées dans le DHLA selon un critère étymologique

6 Conclusion

La constitution des entrées principales et secondaires dans les dictionnaires historiques respecte trois critères.

Tout d'abord un critère diachronique, qui permet de catégoriser les mots de la langue en fonction de la date de leur attestation. Cela dépend bien évidemment de l'approche diachronique adoptée par les dictionnaires historiques. Nous avons pu observer que les trois dictionnaires historiques appliquent un critère diachronique selon trois approches différentes : une approche ouverte dans l'OED, une approche limitée dans le RH et une approche à la fois ouverte et limitée dans le DHLA.

Puis, un critère étymologique qui, contrairement au critère diachronique qui traite l'ensemble des mots de la langue en tant qu'unités lexicales indépendantes et autonomes, s'applique aux mots appartenant à des familles lexicales. En effet, le critère étymologique permet d'identifier l'unité lexicale qui va servir d'entrée principale au sein de sa même famille lexicale.

Si les deux premiers critères (diachronique et étymologique) concernent le traitement lexicographique des mots de la langue à la fois sur le plan morphologique et sur le plan sémantique, le critère orthographique sert uniquement au traitement lexicographique

27. Il pourrait s'agir également de mots dérivés à partir des racines homophones ou homonymes. Pour trancher sur cette question, il est nécessaire de mener des recherches étymologiques suffisamment approfondies sur l'aspect sémantique du vocabulaire arabe ancien.

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454

des mots de la langue du point de vue morphologique. En effet, le critère orthographique permet d'identifier la forme graphique selon laquelle les entrées principales et les entrées secondaires seront transcrites dans les dictionnaires historiques. L'importance de ce critère orthographique réside dans le fait que les mots de la langue subissent des changements orthographiques, qui peuvent être simplement des variantes orthographiques, comme ils peuvent être le résultat d'une évolution diachronique.

Ces trois critères sont appliqués dans la constitution des entrées des trois dictionnaires historiques, que sont le *Robert Historique*, *l'Oxford English Dictionary* et le *Dictionnaire Historique de la Langue Arabe*. Ces derniers adoptent ces critères suivant trois perspectives différentes. En effet, l'application de ces trois critères dépend de l'approche à partir de laquelle la macrostructure de chaque dictionnaire historique est construite. Tandis que la macrostructure du RH est construite selon une approche dérivationnelle, celle de l'OED est fondée sur une approche alphabétique. Quant au DHLA, il adopte une macrostructure complexe.

Bibliographie

Al-Ḫalîl Ibn Aḥmad Al-Farâhidî, Kitâb Al-°CAyn, Dar Alkutub Al-°Cilmiya, Liban, 2003, ISBN : 2745129 848, 1752 p.

Auroux, Sylvain (1979), « Catégories de métalangages », Histoire Épistémologie Langage, T. 1, N° 1, Société d'Histoire et d'Epistémologie des Sciences du Langage, France, ISSN 0750-8069, p. 3-14.

Béjoint, Henri (2005), « Dictionnaires anciens, dictionnaires nouveaux, représentation de la langue et du discours », Revue française de linguistique appliquée, vol. 10, N° 2, Pub. Linguistiques, France, ISSN : 1386 -1204, p. 11-18.

Centre Nationale de Ressources Textuelles et Lexicales : www.cnrtl.fr (consulté le 09 juin 2019).

Dictionnaire en ligne d'étymologie : www.etymonline.com (consluté le 09 juin 2019).

Dumas, Henri, « Lexicographe, terminologue, traducteur [trois mousquetaires à cheval] », Meta : journal des traducteurs, vol. 19, N° 3, 1974, Les Presses de l'Université de Montréal, Canada, ISSN : 0026-0452 p. 129-133.

Dotoli, Giovanni, *La mise en ordre de la langue dans le dictionnaire*, Hermann Editeurs, France, 2012, ISBN : 9782359351170, 111 p.

Dubuc, Robert, *Manuel pratique de terminologie*, Linguatech, Canada, 2002, ISBN : 9782920342422, 194 p.

Garric, Nathalie ; Longhi, Julien, *L'analyse linguistique de corpus discursifs : des théories aux pratiques, des pratiques aux théories*, Presses universitaires Blaise Pascal, France, 2009, ISBN : 9782845164307,141 p.

Habert, Benoît ; Nazarenko, Adeline ; Salem, André, *Les linguistiques de corpus*, Armand Colin, France, 1997, ISBN : 9782200017750, 240 p.

Hamzé, Hassan (2012), « Terminologie grammaticale et dictionnaire général », *in* Hassan Hamzé (dir.), *Le terme scientifique et technique dans le dictionnaire général*, acte de la 7e édition des RIL, Dar al-Hilal, Liban, ISBN : 102904105190, p. 21-41.

Niklas-Salminen, Aïno, *La lexicologie*, Armand Colin, Paris, 2009, ISBN : 10 : 2200269366, 187 p.

Ibn Manzûr, *Lisân Al-Carab*, Dar Al-Nour, Liban, 1970, ISBN : 9782745141255, 9808 p.

Pruvost, Jean, *Les dictionnaires français outils d'une langue et d'une culture*, Ophris, France, 2006, ISBN : 9782708011434, 199 p.

Rey, Alain, *Dictionnaire historique de la langue française : contenant les mots français en usage et quelques autres délaissés, avec leur origine.*, Le robert, France, 2010, ISBN : 2321000678,4200 p.

Rey-Debove, Josette, *Le métalangage, étude linguistique du discours sur le langage*, Armand Colin, France, 1997, ISBN : 13 : 978-2200017903, 302 p.

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454

Rey-Debove, Josette (1997), « La synonymie ou Les échanges de signe comme fondement de la sémantique », Langage, N° 128, Armand Colin, France, ISSN : 0458-726X, p. 91-104.

Rey-Debove, Josette (1969), « Le dictionnaire comme discours sur la chose et discours sur le signe », Semiotica, La Haye Mouton, Allemagne, N° 12, ISSN : 1613-3692, p. 185-195.

Seleskovitch, Danica ; Lederer, Marianne, *Interpréter pour traduire*, Belles Lettres, France, 2014, ISBN : 139782251700045, 432 p.

Simpson, J. A. ; Weiner ; E.S.C, *Oxford English Dictionary*, Clarendon press, 2e éd., Oxford, 1998, ISBN : 0198611862.

Quemada, Bernard (2016) : www.universalis.fr/encyclopedie/dictionnaire (consulté le 09 juin 2019).

Williams, Geoffrey (dir.) (2005), *La linguistique de corpus*, Presses universitaires de Rennes, France, ISBN : 2753500460, 418 p.

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454